

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DE LA ZONE EST DE L'OISE**

Séance du 30 juin 2016

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de membres		
Composant le Comité Syndical	En exercice	Présents ou représentés
24	24	16 + 1 pouvoir

Date de la convocation :

Le 24 juin 2016

Date d'affichage :

Le 20 juillet 2016

Objet de la délibération :

Véhicule de service et remisage à domicile

L'an deux mille seize, le trente juin,

À 18h00, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique FONTAINE.

Présents : Monsieur FONTAINE Dominique, Mesdames MORIN Françoise (suppléante de M. FORGET Daniel), PARIGOT Marianne et TROUVAIN Corinne, Messieurs ALLARD Patrick, CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, GAGE Daniel, GRANIER Jean-Claude, HAUDRECHY Jean-Pierre, HEDUY Christian, LANGLOIS-MEURINNE Grégoire, LEBOEUF Jean-Pierre, MAZIERES Florent, MESSIO Denis (suppléant de Monsieur DEMAISON Daniel), TASSIN Jackie, WARIN Gérard

Excusés : Monsieur FERREIRA Olivier, Madame DECAMP Annick, DENNEL Alain FOYART Khristine CARVALHO Patrice Messieurs, FERRY Dominique, GUESNIER Jean-Noël, POUPLIN Charles.

Pouvoirs : Monsieur DENNEL Alain à Monsieur LEBOEUF Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Le Comité Syndical, sur rapport de Monsieur FONTAINE, Vice-Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-13-1,

Considérant que le SEZEO souhaite s'équiper d'un véhicule, soit par l'achat, soit par la location longue durée, dans la limite des crédits disponibles,

Considérant qu'en cas de location de longue durée, il est envisagé de procéder au paiement du loyer sans ordonnancement préalable,

Considérant la nécessité pour le Directeur du SEZEO de se déplacer sur l'ensemble du territoire national, pendant et en dehors des heures habituelles de service,

Il est proposé d'attribuer ce véhicule à l'emploi de Directeur du SEZEO avec une autorisation permanente de remisage à domicile,

L'autorisation nominative d'attribution et d'utilisation du véhicule fera l'objet d'un arrêté de l'autorité administrative,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical

APPROUVE l'acquisition ou la location longue durée d'un véhicule de service et autorise le Président à signer tout document s'y attachant,

AUTORISE le cas échéant le Président à signer une convention relative au prélèvement sans mandatement préalable pour la location de longue durée,

ATTRIBUE ce véhicule à l'emploi de Directeur avec une autorisation permanente de remisage à domicile dans les conditions prévues par la réglementation.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Véhicule de service et remisage à domicile

Date de décision: 30/06/2016

Date de réception de l'accusé 20/07/2016

de réception :

Numéro de l'acte : 30062016_201627

Identifiant unique de l'acte : 060-200043578-20160630-30062016_201627-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .10

Finances locales

Divers

Date de la version de la 19/09/2006

classification :

Nom du fichier : 2016-27- véhicule de service et remisage.pdf (060-200043578-20160630-30062016_201627-DE-1-1_1.pdf)